

SYNDICAT MIXTE DE LA VALLEE DE L'OTHAIN

PROCES VERBAL DU CONSEIL SYNDICAL DU 8 DECEMBRE 2025

Début de la séance à 18H15.

Membres en exercice : 12.

Etaient présents 8 membres : Pierre-Emmanuel FOCKS, André JULLION, Guy CHARLIER, Alain SIROT, Eric GILLARDIN, Valerie WOITIER, Benoît WATRIN, Pascal WINGEL.

Absents excusés : Philippe LOUSTE, Damien HERDER.

Absents: Ludovic HOUSSEON, Michèle BORASO.

Pouvoirs : Michèle BORASO à Ludovic HOUSSEON,
Pascal WINGEL à Alain SIROT

A été désigné comme secrétaire de séance : André JULLION

Le quorum étant atteint (8 présents sur 12 membres en exercice), le comité syndical a pu délibérer.

1. APPROBATION DU PV DE CONSEIL DU 5 NOVEMBRE 2025.

Monsieur le Président a soumis le procès-verbal de la séance du 5 novembre 2025 à l'approbation des conseillers syndicaux.
Ces derniers ont été invités à faire savoir s'ils avaient des remarques à formuler sur ce compte-rendu avant son adoption définitive.

Le Conseil syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, a décidé d'approuver le procès-verbal de la séance du 5 novembre 2025.

2. DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE – EXERCICE 2026.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2312- 1 et D.2312-3,

VU l'article 107 de la loi n°2015-991 en date du 7 août 2015 dite loi NOTRe,

VU le rapport d'orientation budgétaire retraçant les informations nécessaires au débat d'orientation budgétaire transmis à chaque membre du conseil syndical,

CONSIDERANT l'obligation pour les communes de plus de 3 500 habitants d'organiser un débat d'orientation budgétaire dans un délai de 2 mois précédant l'examen du budget,

CONSIDERANT que le débat d'orientation budgétaire doit s'appuyer sur un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

CONSIDERANT que ce rapport doit donner lieu à un débat et faire l'objet d'un vote,

ENTENDU l'exposé du rapporteur, Le Conseil syndical, après en avoir délibéré,

A pris acte que le débat d'orientation budgétaire 2026 a eu lieu sur la base d'un rapport portant sur le budget du Syndicat,

A demandé au Président de préparer le budget 2026 selon les orientations ainsi définies,

A autorisé le Président à signer toute pièce relative à cette décision.

Fin de la séance à 18h45

PV affiché le 17 décembre 2025

SYNDICAT MIXTE
VALLEE DE L'OTHAIN
55000 MERVILLE